

## **ACCES PAR LA VOIE CONTRACTUELLE OUVERT AUX PERSONNELS BENEFICIAIRES DE L'OBLIGATION D'EMPLOI (BOE)**

### **La nature de l'épreuve**

Celle-ci prévoit, dans un premier temps, une sélection sur dossier, puis dans un second temps et si votre candidature est retenue, un entretien devant une commission de recrutement pour apprécier les aptitudes au poste visé. Cette procédure permet de tenir compte de la motivation des candidats et de leur profil pour s'assurer qu'ils sont en adéquation avec les postes à pourvoir.